

Avis aux candidats ayant des besoins particuliers

Service d'appui
et d'adaptations
de La Cité

(pour l'étudiant inscrit à un cours à double reconnaissance de crédit ou à un PAJO – apprentissage niveau I)

Le Service d'appui et d'adaptations est offert à l'étudiant ayant un trouble d'apprentissage qui peut avoir été documenté auparavant (CIPR : Comité d'identification, de placement et de révision ou une évaluation psychologique) ou qui a une limitation physique ou sensorielle documentée (billet médical, évaluation d'un médecin).

L'étudiant identifié (PEI avec CIPR) comme étant en difficulté et qui souhaite recevoir des adaptations doit acheminer une copie complète de son PEI à la personne responsable au conseil scolaire afin que celle-ci puisse l'acheminer au Service d'appui et d'adaptations de La Cité.

L'étudiant non identifié (PEI sans CIPR) peut recevoir des adaptations temporaires pour la durée d'un semestre afin de lui permettre d'être évalué par un professionnel qui confirmera la limitation.

Si l'étudiant refuse de se prévaloir des adaptations offertes par le Service, il est important de le noter sur le formulaire ci-joint et de faire signer le parent. Cette tâche relève des conseils scolaires.

L'étudiant qui souhaite des services est invité à s'identifier le plus tôt possible au Service d'appui et d'adaptations (pièce C1030) afin de fixer un rendez-vous pour rencontrer un conseiller et assurer une transition harmonieuse vers des études collégiales. Les **enseignants en appui** des conseils scolaires pourront vous appuyer dans cette démarche au besoin. C'est la responsabilité de l'étudiant de respecter son engagement et de se présenter au rendez-vous qu'il aura fixé.

Lors de la rencontre avec le conseiller, un Protocole d'adaptations (PA) sera préparé et une copie sera remise à l'étudiant. L'étudiant présentera son PA à ses professeurs. Le conseiller remettra aussi à l'étudiant les formulaires de demande de supervision d'examen lui permettant de faire des examens au Service. L'étudiant fera signer le formulaire de supervision d'examen par son professeur pour chaque examen qu'il désire faire au bureau du Service.

L'étudiant peut s'identifier en tout temps. Il est à noter toutefois qu'une identification en cours de semestre peut retarder la mise en place de certaines adaptations (ex. supervision d'examen avec temps supplémentaire).

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec le Service d'appui et d'adaptations en composant le 613 742-2483, poste 2090.

Avis aux candidats ayant des besoins particuliers

(pour l'étudiant inscrit à un cours à double reconnaissance de crédit ou à un PAJO – apprentissage niveau I)

**** À compléter seulement si vous avez des besoins ****

S.V.P. cocher :

Je désire m'identifier au Service d'appui et d'adaptations de La Cité.

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Mobilité réduite | <input type="checkbox"/> Surdit  | <input type="checkbox"/> C cit  |
| <input type="checkbox"/> L sion c r brale | <input type="checkbox"/> Trouble du langage | <input type="checkbox"/> Condition m dicale |
| <input type="checkbox"/> Dyslexie | <input type="checkbox"/> Condition psychologique ou psychiatrique | |
| <input type="checkbox"/> Trouble d ficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivit  | | |
| <input type="checkbox"/> Trouble d'apprentissage (fran ais, math matique, autre) | <input type="checkbox"/> Trouble du spectre autistique | |

OU

Je ne d sire pas m'identifier au Service d'appui et d'adaptations de La Cité.

Nom : _____ No d' tudiant : _____

Cours suivi   La Cit  : _____

T l phone (maison) : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

Signature de l' tudiant(e)

Date

Signature parentale

Date